

S. BENDALL ET C. MORRISSON

UN TRÉSOR DE DUCATS D'IMITATION
AU NOM D'ANDREA DANDOLO
(1343-1354)

(Pl. XXV)

Il y a quelques années le premier d'entre nous eut la possibilité d'étudier rapidement avant leur dispersion 133 ducats d'imitation qui formaient la majeure partie d'une trouvaille faite récemment en Turquie. Il fut impossible d'obtenir des renseignements plus précis sur la localisation de la provenance. Il est en tout cas certain que ce type d'imitations n'est absolument jamais trouvé en Grèce continentale ou dans les îles, ni même à Chio, et arrive toujours sur le marché de source turque.

Les monnaies appartiennent à un groupe déjà connu dont les premiers exemplaires, publiés par P. Lampros en 1876, furent alors attribués par cet auteur à Robert d'Anjou à Chiarenza. Six monnaies, provenant vraisemblablement d'une trouvaille, avaient été achetées à Corfou vers 1856, mais rien ne dit que la découverte ait été faite dans l'île même. Sept autres étaient ensuite venues à l'auteur de Smyrne et de Constantinople¹. Schlumberger publia par ailleurs des imitations proches de celles-ci, bien qu'elles ne portent pas le **K** ou **Χ** caractéristique au bas de la légende du

1. P. LAMPROS, *Ανέκδοτα νομίσματα κοπέντα ἐν Γλαρέντζα κατὰ μίμησιν τῶν Ἑνετικῶν ὑπὸ Ῥοβέρτου τοῦ ἐξ Ἀδελφικῶν ἡγεμόνος τῆς Πελοποννήσου, 1346-1364*, Athènes, 1876, trad. en français sous le titre « Monnaies inédites en or et en argent frappées à Clarence, à l'imitation des monnaies vénitiennes, par Robert d'Anjou, prince du Péloponnèse, *Bull. Corr. Hell.*, 1, 1877, p. 89-99, pl. I et II. — HASLUCK (*Ann. of the British School of Archaeol. at Athens*, 18, 1911-1912, p. 261, n. 3, disait aussi en avoir acquis un ex. à Konya, et avoir eu connaissance d'une trouvaille de 45 ex. parue sur le marché d'Istanbul).

revers. Trois avaient été achetées à Istanbul et la quatrième à Smyrne². Dans sa *Numismatique de l'Orient Latin* (1878), il reproduisit les arguments de Lampros dont « la compétence était trop fondée pour le dispenser d'accepter, jusqu'à preuve absolue du contraire l'attribution, *peut être un peu hasardée*, à Robert d'Anjou (1346-1364) de ces sequins au nom d'Andrea Dandolo (1343-1354) portant les initiales isolées **K** ou **KO** »³. Lampros avait d'abord cru pouvoir considérer le **K** isolé figurant aux pieds du Christ comme l'initiale de la ville de Clarence à l'instar du **S** pour Sius sur les ducats de Chio et du **P** sur les ducats de Péra du xv^e siècle. Mais sur les autres monnaies de Clarence de la même époque, l'atelier lorsqu'il est indiqué, est toujours représenté par la lettre **C**. Ayant découvert ensuite un autre ducat du même type mais d'un or plus pur avec les lettres **KO**, puis un autre exemplaire semblable mais d'or très pâle, et ne pouvant y chercher un nom d'atelier, Lampros fit alors le raisonnement suivant : le **K** est un **R** d'une autre forme, comme le prouve cette lettre dans le nom **ANDR** où il a toujours la forme du **K**. Si donc la lettre **K** doit être lue comme **R**, il s'ensuit que les lettres **RO** sont les initiales du nom de Robert d'Anjou, prince du Péloponnèse et que ces ducats ont été frappés à Clarence⁴. Lampros prétendait encore tirer confirmation supplémentaire de l'existence d'un florin frappé par Robert à Clarence avec l'initiale de son nom au droit et au revers et le nom complet de l'atelier⁵. C'est encore un **R** qui figure sur les gros d'imitation de Robert à Clarence⁶.

Il semble au contraire peu vraisemblable que le même atelier à la même époque ait voulu changer la graphie du nom du souverain. Il faut également remarquer que les exemplaires avec **KO** sont beaucoup plus rares que ceux avec le **K** seul : Lampros n'en connaissait que deux sur treize et nous n'en avons aucun dans ce trésor-ci ; de même les 24 exemplaires de la collection Papadopoli ont tous les légendes avec le **K** seul⁷.

2. G. SCHLUMBERGER, *Numismatique de l'Orient Latin*, Paris 1878, Suppl., p. 21, pl. XXI, 19-22.

3. *Ibid.*, p. 320.

4. LAMPROS, *loc. cit.*, p. 92-93.

5. *Ibid.*, pl. I, 10. Cf. SCHLUMBERGER, pl. XII, 33.

6. *Ibid.*, pl. I, 11 = SCHLUMBERGER, pl. XII, 35.

7. G. CASTELLANI, *Catalogo della raccolta numismatica Papadopoli-Aldobrandini* (Civico Museo Correr), Vol. II, Venise 1925, p. 231, nos 15941-15947, p. 250-251, nos 16216-16232 non illustrés.

Considérons les corruptions les plus fréquentes de la légende classique du ducat

SIT. T. XPE. DAT. Q. TV REGIS. ISTE DVCAT

Sit tibi Christe datum quem tu regis iste ducatus

Que ceci te soit donné, O Christ, qui règne sur ce duché

- (1) SITTXPE $\bar{\Delta}$ TOTDV X $\bar{\theta}$ ISISTEDVC $\bar{\Delta}$ T (50 ex.)
 (2) SITTXPE $\bar{\Delta}$ TOTV X $\bar{\theta}$ ISISTEDVC $\bar{\Delta}$ T (66 ex.)

qui sont attestées par la grande majorité des exemplaires de notre trouvaille ; il est immédiatement évident que le X rétrograde représente un R initial, celui du REGIS de l'inscription. Cette interprétation est en outre confirmée par l'existence des quatre monnaies portant une transcription plus proche encore de l'original :

- (3) $\bar{\Delta}$ IT $\bar{\theta}$ PE $\bar{\Delta}$ TOTV X $\bar{\theta}$ I $\bar{\theta}$ I $\bar{\theta}$ ISTEDVC $\bar{\Delta}$ T
 (Af, Ag ; Bh, Bi)

L'épigraphie de ce lot nous apprend peu de choses sur son origine. Que le R soit rendu par K ou X était considéré par Ives comme l'indice de l'origine grecque des graveurs, le R n'existant pas dans leur alphabet⁸. De même sont déformées d'autres lettres latines sans équivalent en grec : le Q devient O, le L I ou I tandis que le N affecte les formes H, N ou I dont on trouverait, surtout pour les deux premières, de nombreux exemples dans la numismatique des Paléologues. Même si l'on peut accepter l'hypothèse, difficile à prouver, d'une altération « byzantine » des inscriptions, rien ne permet de localiser pour cette raison l'origine de l'imitation d'un côté ou de l'autre de la Mer Égée. Le témoignage des provenances reste donc déterminant et nous oblige à chercher une attribution en Asie Mineure. Nous excluons d'emblée la possibilité d'une origine proprement byzantine de ce groupe d'imitations, car si les Paléologues ne se sont pas fait faute de prendre modèle sur des types monétaires occidentaux populaires en Méditerranée orientale, comme le matapan ou le denier tournois, leurs créations (*basilikon*,

8. H. E. IVES, *The Venetian Gold Ducal and its Imitations*, ed. by Ph. GRIERSON, NNM 128, New York, 1954, p. 24, n. 45.

politikon ou *tornese*) constituaient une libre interprétation mais jamais une copie servile du prototype latin⁹.

Avant de tenter de conclure sur l'origine de cette série d'imitations, nous présentons ici les observations et les analyses que nous a permis l'examen rapide du trésor. Tous les exemplaires étaient en bon état de conservation et beaucoup ne présentaient aucune trace d'usure. Tous les coins de revers étaient en excellent état. Les coins de droit étaient en revanche souvent entachés de rouille, ce qui dénotait un manque de soin dans leur conservation de la part des responsables de l'atelier. La rouille avait entraîné la formation de petites concrétions oxydées à la surface du métal et ces oxydations se manifestent à la surface des monnaies frappées, tel notre n° Ah illustré pl. XXV, par une rugosité et une irrégularité contrastant avec l'état impeccable du revers et montrant que l'usure ne peut être un facteur d'explication.

Quelques pièces paraissaient d'or quasiment pur tandis que le reste variait énormément de couleur, depuis l'or, plus ou moins pâle, de la grande majorité, jusqu'à l'aspect véritablement argenté de quelques-uns. De telles variations avaient déjà été remarquées par Lampros et dans le catalogue de la collection Papadopoli, Castellani notait aussi la présence de certains exemplaires d'or pâle ou de bas titre (*oro pallido, oro basso*)¹⁰. Lampros allant plus loin avait procédé à des essais à la pierre de touche lui révélant de fortes variations :

« or pur comme pour les ducats vénitiens »	n° 8
85 %	n ^{os} 5 et 6.
74 %	n° 3
59 %	n ^{os} 1, 2, 4, 7.
35 %	n° 9 qui paraît blanc ¹¹ .

Profitant de ces variations de titre visible à l'œil, nous avons classé les monnaies de la trouvaille en fonction de leur couleur

9. Cf. WROTH, *BMC Byz.* II, pl. LXXV, 6, 7, 15. T. BERTELÈ, *Numismatique byzantine*, Wetteren 1978, pl. VII, 102-104 (*basilika*), pl. VIII, 117-118 (*politika*), pl. XI, 161 (*tornese*), S. BENDALL et P. J. DONALD, *The later Palaeologan Coinage*, Londres 1979, p. 64-69, 180-187, 37, 65, 71, 85, 125, etc.

10. CASTELLANI, *loc. cit.* (n. 7).

11. LAMPROS, *loc. cit.*, p. 94.

- A (7 ex.) 3,50 ; 3,48 × 2 ; 3,47 ; 3,46 ; 3,45 ; 3,43.
 B (9 ex.) 3,50 ; 3,49 ; 3,48 ; 3,47 × 2 ; 3,46 ; 3,45 × 2 ; 3,44.
 C (16 ex.) 3,52 ; 3,51 ; 3,50 ; 3,49 ; 3,48 ; 3,47 × 5 ; 3,46 × 2 ;
 3,45 × 2 ; 3,40 ; 3,39.
 E (8 ex.) 3,47 ; 3,46 ; 3,45 × 2 ; 3,44 ; 3,40 ; 3,39 ; 3,38.

A en juger par ces données malheureusement incomplètes, c'est seulement à partir du groupe C, lorsque le titre était tombé à quelque 65 %, que les poids sont moins ajustés et que leurs variations deviennent plus erratiques. Toutefois, c'est seulement avec le groupe E, titrant environ 40 %, qu'il y a quelque indice d'une légère baisse du poids moyen (3,43 g au lieu de 3,46 g pour le premier groupe).

La plupart des monnaies présentent des points, en nombre variable, entre les lettres des légendes de revers. Comme il ne s'agit pas d'une véritable ponctuation dotée de sens comme sur les ducats authentiques, il faut attribuer à ces marques une autre destination. Or, un examen attentif des monnaies du lot révéla dans chaque cas, où la combinaison de points était représentée par plusieurs exemplaires, à quelques rares exceptions près, l'identité de coins de revers de ces exemplaires. C'est pourquoi nous serions tentés d'y voir une forme rudimentaire de marques de contrôle. Quelques monnaies toutefois ne présentent pas de ponctuation. Cette absence de ponctuation s'observe surtout sur les exemplaires de l'or le plus pâle ; ceci semblerait indiquer que le système de contrôle disparut vers la fin de l'émission de cette série. Douze de ces exemplaires sans ponctuation appartenaient au groupe de titre intermédiaire (70-60 % de fin). Et six de ces exemplaires (var. Ca) examinés se révélèrent de mêmes coins ; dans cette phrase antérieure de l'émission, l'absence de ponctuation n'était donc qu'une autre combinaison du système de contrôle. Ce système de points secrets sur la majorité de ce monnayage¹³, de même que l'ajustement relativement précis des poids autant qu'on puisse juger d'après ceux qui ont été relevés, paraît indiquer l'œuvre d'une autorité monétaire relativement organisée et ayant une certaine expérience.

13. Notons toutefois que d'après le catalogue du musée Correr, seules 4 monnaies sur les 24 de ce groupe dans la collection présentent une ponctuation intermédiaire, en dehors de celle du début et du milieu de la légende du revers.

Étant donné le nombre relativement important d'exemplaires parvenus jusqu'à nous, l'émission paraît avoir eu une certaine importance. Le temps nous a manqué pour entreprendre l'analyse complète des coins. Les coins de revers furent examinés sur l'ensemble des pièces restées en notre possession (80 ex. environ) après la cession de quelque 35 pièces qu'il nous avait été donné d'examiner pendant 2 jours au moment de l'acquisition du lot et qui figurent donc dans l'inventaire ci-après. Les coins de droit en revanche ne furent examinés que plus tard encore après dispersion d'une trentaine de pièces de notre part du lot, soit sur la moitié environ du total originel (55 pièces environ). Lorsque des craquelures du coin montraient la succession des frappes, les monnaies du titre le plus élevé étaient toujours les plus anciennes, comme on pouvait s'y attendre. Le tableau ci-dessous résume les résultats de cette étude de coins dont le détail figure plus loin avec le catalogue de la trouvaille.

Classes selon le titre	Liaisons de coins					
I	Ac	Af	—	Ag		
I/II		Ba ¹	→	Bb ²	Bg	
II	Ch			↓	Cb ³	Cw
II/III					Cm ²	Co ¹
Incertain					↑	↓
					Fd ¹	Df ²

(Note : la flèche, quand elle existe, indique la succession des frappes, de la plus ancienne à la plus récente).

On peut remarquer que les quelque 80 revers examinés ont été frappés par 47 coins différents. Il n'y a aucune liaison entre monnaies de groupes différents et les liaisons entre monnaies de même groupe mais de variétés différentes sont rares : entre Ba et Bb, entre Ci et Co (?), entre Co et Cp (?). Les identités observées pour les revers le sont donc la plupart du temps au sein d'une même variété. Or, chaque fois qu'une variété est représentée dans notre lot par un nombre plus grand d'exemplaires, ces exemplaires sont tous du même revers sauf dans le cas de la classe Ea, où l'on observe 6 coins de revers différents pour 8 exemplaires. Il n'est

pas étonnant qu'une structure aussi déséquilibrée, où de nombreux coins isolés alternent avec de nombreux groupes étroitement liés (*clustered*) nous interdise d'utiliser la formule de Brown pour estimer le nombre originel des coins de revers utilisés. On aboutit en effet à une estimation de 37, bien inférieure au nombre de coins observés¹⁴.

Compte tenu d'un rapport moyen de deux trousseaux pour une pile, observé et attesté pour le monnayage médiéval occidental de la même époque, il est normal que l'analyse, même incomplète, des coins de droit à laquelle nous avons pu procéder révèle un nombre de liaisons plus élevé encore que pour les revers. Les droits ayant donc été frappés par un plus petit nombre de coins, des liaisons se rencontrent entre monnaies de groupes et de titre différents : ainsi entre un exemplaire Co et un exemplaire Df de 64,5 et 58 % de fin respectivement. Bien qu'ils n'aient pas été analysés, les exemplaires Ac et Ch, liés de droit, doivent, compte tenu de leur aspect bien différent et des analyses pratiquées sur des exemplaires similaires, témoigner d'un écart de titre d'au moins 25 %.

Ces remarques nous amènent à la double conclusion suivante : l'importance de l'émission ne doit pas être surestimée¹⁵ ; d'autre part la production de cette série d'imitations fut probablement assez limitée dans le temps. C'est ce que suggèrent du moins les liaisons de coins entre monnaies de titre différent ainsi que la présence dans la même trouvaille de monnaies témoignant d'une variation aussi accentuée du titre depuis l'or le plus pur jusqu'au degré le plus bas de l'electrum.

Le fait que la trouvaille ne contienne pas de monnaies au nom d'un autre doge qu'Andrea Dandolo (1343-1354) et que soit bien attestée pour cette époque l'habitude d'émettre des imitations suivant fidèlement dans le temps l'évolution de leurs prototypes, nous autorisent à dater avec vraisemblance cette série des années

14. Cf. sur ce sujet en général le vol. à paraître de la revue *PACT* consacré aux méthodes statistiques en numismatique et sur ce point particulier de méthodologie la comm. de C. Morrisson (*ibid.*) sur l'estimation du volume des émissions de solidi de Tibère et Maurice à Carthage.

15. Un ordre de grandeur de 300.000 pièces paraît être un maximum compatible avec les données historiques citées *infra*.

1350-1360 environ. A cette date, des monnaies d'or d'origine et de titre différents circulent dans le bassin oriental de la Méditerranée. L'une des meilleures et des plus estimées est le ducat vénitien frappé à partir de 1284 au titre le plus élevé possible ; il sert naturellement de prototype à un grand nombre d'imitations — dont les nôtres — aux xiv^e et xv^e siècles et même au-delà¹⁶. Le florin, émis dans les mêmes conditions dès 1252, est pour ces mêmes raisons largement imité en Europe occidentale tandis que ses imitations sont plus rares, et largement minoritaires face à celles du ducat, en Méditerranée orientale¹⁷. L'hyperpère, s'il est encore frappé en quantités importantes sous le règne conjoint d'Andronic II et d'Andronic III (1325-1328) ne l'est plus qu'épisodiquement sous le règne d'Andronic III (1328-1341) et au début de celui de Jean V, dans les années 1347-1354, qui voient une émission en son nom et celui de Jean VI Cantacuzène¹⁸. La variabilité et le déclin irrémédiable de son titre, tombé dès la fin du $xiii^e$ siècle à moins de 50 % de fin, entraînent une large désaffection pour cette espèce non seulement dans le commerce international, mais aussi dans les transactions intérieures de l'empire byzantin, comme en témoignent par exemple les documents rassemblés par T. Bertelè¹⁹.

Le titre des différents groupes d'imitations que nous présentons ici peut donc trouver son équivalent dans les diverses espèces en circulation dans la région au milieu du xiv^e siècle. Ces équivalences approximatives sont résumées dans le tableau suivant :

Groupes I et I/II	91 à 80 %	} Monnaies d'or italiennes } Hyperpères des Commènes } Augustale
-------------------	-----------	------------------------------------------------------------------------

16. Cf. H. E. IVES - P. GRIERSON, *op. cit.* (n. 8).

17. Sur le rôle mineur du florin face au ducat en Orient, cf. P. GRIERSON, *La moneta veneziana nell'economia mediterranea del trecento e quattrocento* dans *Civiltà veneziana del quattrocento*, Florence, 1957, p. 77-97 (réimpr. dans ses *Later Medieval Numismatics*, Londres, 1979). Outre le florin frappé par Robert d'Anjou à Clarence (SCHLUMBERGER, pl. XII, 33), citons une imitation d'excellent titre frappée à Éphèse (Aydin) avec la légende **+THEO/LOGOS** au droit et **S.IOHĀ NNES.B.** au revers (Vente Leu 8, 24.10.1973, n° 229). Nous devons cette information à l'amabilité de P. Grierson, qui date cette monnaie des décennies du milieu du xiv^e siècle (1340-1360 environ).

18. Cf. T. BERTELÈ, *Numismatique byzantine*, p. 44-45 ; C. MORRISSON, *CENB*, 14, 1973, p. 74 et s.

19. T. BERTELÈ, *Moneta veneziana e moneta bizantina*, Florence 1973, p. 21, 40-47, 59-61, 126.

Groupes II et II/III	64,5 à 58 %	} Hyperpères des Paléologues de Michel VIII à Andronic II seul (1261-1296)
Groupe III	44,5 à 39 %	

Ces équivalences apportent à notre avis, un argument supplémentaire en faveur d'une datation de cette série d'imitations vers le milieu du *xiv*^e siècle.

Ayant écarté pour des raisons de style et de provenance, l'attribution antérieure à Robert d'Anjou, nous devons chercher en Méditerranée orientale l'origine de ces imitations. L'absence de trouvailles dans les îles, l'existence par ailleurs d'imitations du ducat plus ou moins fidèles au prototype mais clairement signées par les grands maîtres de l'ordre de Saint Jean de Jérusalem à Rhodes dès l'élection de Dieudonné de Gozon (1346-1353)²⁰ interdit de chercher à leur donner ces contrefaçons. Les Génois de Chio pourraient être des candidats plus vraisemblables étant donné ce que l'on sait des imitations serviles mais assez incorrectes et de bas titre qu'ils frappèrent dès la fin du *xiv*^e siècle. C'est d'ailleurs l'hypothèse à laquelle semblaient se rallier H. Ives et P. Grierson²¹. Toutefois le fait qu'au témoignage de collectionneurs et de numismates professionnels très avertis les imitations du type de notre trouvaille ne soient jamais trouvées dans cette île nous paraît un argument de poids contre cette attribution.

Il faut donc chercher en Asie Mineure, sur le continent même, une autorité qui ait pu prendre la responsabilité de cette émission, trop importante pour pouvoir être considérée comme l'œuvre de particuliers. Au milieu du *xiv*^e siècle, à l'exception de quelques enclaves comme Héraclée du Pont et Philadelphie, Byzance ne contrôle plus aucune portion du territoire micrasiatique. Les Osmanlis s'étendent à partir de la côte de Bithynie où ils ont conquis Nicée en 1331 et Nicomédie en 1337. Les diverses principautés turques étendent leur domination sur les autres régions littorales : Germian autour de Kotyaeion (Kütahya), Sarukhan en

20. SCHLUMBERGER, pl. IX, 22. — IVES, p. 18-19 et pl. IX A.

21. IVES, p. 24, 26.

Lydie dans la région de Magnésie, Aydin en Ionie entre le Méandre et le Kaystre, Mentesche en Carie et en Lycie, Hamid en Pamphylie autour d'Antalya, Karaman en Isaurie²². Si les Ottomans se bornèrent à partir d'Orkhan (1324-1360) à émettre des aspres, les principautés turques, ou du moins celles d'entre elles en relation plus étroites et fréquentes avec les occidentaux frappaient, à côté d'un monnayage traditionnel de *dirhem* et de *fals* de type islamique, des monnaies d'imitation inspirées essentiellement du *gillat* (*gigliato*) de Naples et plus rarement du florin²³. La qualité de ces imitations portant le nom de l'atelier (**MANGLASIA** : Magnésie ; **THEOLOGOS** : Theologo, Altoluogo, Éphèse ; **PALATIE** : Palatia, Balat, Milet) et parfois même celui du seigneur du lieu (**SARCANI** : Sarukhan à Magnésié ; **URCNI** : Orkhan à Milet) est assez proche de l'original pour faire penser au travail d'artisans italiens²⁴.

Sans atteindre toujours à ce niveau d'exécution, le groupe des imitations de « Robert d'Anjou » fait preuve d'une relative correction qui les distingue du reste des imitations au nom d'Andrea Dandolo aux légendes si déformées qu'elles en sont presque incompréhensibles²⁵. D'autres éléments les rapprochent toutefois comme la nature du prototype et par conséquent la date

22. C. CAHEN, *Pre-Ottoman Turkey* (1071-1330), Londres 1968.

23. Germian ne semble avoir frappé qu'à partir de Yakub II (1388-1390) des monnaies d'argent. Sarukhan frappe des gillats au nom du prince entre 1299 et 1345 environ, et des dirhems à partir d'Ilyas (1345-1374). (Pour un ex. de ces derniers, cf. S. EREL, *Nâdir birkâç sikke*, t. 2, 1967, p. 9, n° 20.) Aydin frappe des dirhems à partir de Mehmed ibn Aydin († 1334) ainsi qu'au nom d'Umur et plus tard sous Isa I ou Isa II. Les gillats anonymes de Théologos datent probablement de l'époque d'Hizir dans les années 1340, de même que le florin cité plus haut (n. 17). On ne connaît pas de Mentesche des dirhems antérieurs à la fin du XIV^e siècle. Les gillats de Mentesche frappés à Palatia (Balat, près de l'embouchure du Méandre portent en revanche le nom d'Orkhan (v. 1320-1344) : **hANC MONETAM FIERIT VRCN:I.E.**). Cf. pour les monnaies islamiques : *Cal. of Oriental coins in the British Museum*, vol. VIII (Turks), Londres 1883, p. 27-36 et I. et C. ARTUK, Istanbul arkeoloji Müzeleri Teşhirdeki islâmî sikkeler kataloğu, I, Istanbul 1970, p. 433-441. Pour les monnaies d'imitation : SCHLUMBERGER, p. 478-489 avec référence pour Aydin aux art. fondamentaux de J. KARABACEK, *NZ*, 2, 1870, p. 515-538 et 9, 1877, p. 200-215. Mon collègue G. Hennequin, chargé de recherche au C.N.R.S., veut bien me signaler sur ce monnayage encore mal connu, l'étude en cours d'un élève de M. Bates, P. Remler, à paraître prochainement dans *Mus. Notes*. Cette étude toutefois s'intéresse essentiellement aux caractères pondéraux de ces séries, influencées par la métrologie mongole.

24. P. GRIERSON, Le gillat ou carlin de Naples-Provence : le rayonnement de son type monétaire, Cat. de l'exposition : *Centenaire de la Société Fr. de Num. (1865-1965)*, Paris, Hôtel de la Monnaie, 1965, p. 43-56, à la p. 52.

25. IVES, pl. XIII, 2 ; SCHLUMBERGER, pl. XIX, 26 ; J. YVON, Monnaies et sceaux de l'Orient Latin. *RN.* 8 1966, p. 99, pl. III, 13 = Schlumberger XIX, 26 et 14.

d'exécution probable (vers 1345-1360) ainsi surtout que les provenances. J. Yvon a publié ici autrefois trois de ces imitations, dont la première de meilleur style mais d'or pâle et de poids faible (3,48 g) est très proche des monnaies de cette trouvaille-ci sans présenter toutefois le K caractéristique au revers²⁶. L'une avait été achetée « en Orient » par le marquis de Vogüé, l'autre était venue d'Asie Mineure dans la collection Herzfelder²⁷. Comme Hasluck, Yvon proposait d'attribuer l'ensemble des imitations au nom d'Andrea Dandolo, aussi bien de « Robert d'Anjou » que celles d'un type plus grossier, aux Gênois de Chio ou de Mitylène²⁸. Et certes, leur activité en ce domaine est bien attestée à l'époque puisque dès 1357, Venise se plaint auprès de Gênes de ces contrefaçons de son ducat²⁹.

Sans rejeter entièrement cette hypothèse, nous voulons souligner, en rappelant l'absence de toute trouvaille à Chio même ou dans les autres îles, la possibilité d'une attribution à l'une des autorités du littoral de l'Asie Mineure. Le premier d'entre nous avait d'abord pensé à des frappes d'un prince turc à partir des sommes ou du butin reçus pour prix de sa participation aux côtés de Cantacuzène dans la guerre civile qui opposa celui-ci à Jean V Paléologue³⁰. La cessation des versements avec la fin de la guerre civile expliquerait la rapidité de l'altération du titre des imitations jusqu'à l'arrêt complet des frappes tombées à quelque 30 % de fin. Le second d'entre nous préférerait rappeler l'attention sur d'autres documents

26. J. YVON, *art. cit.*, pl. III, 12.

27. H. HERZFELDER et J. YVON, Deux imitations de ducat, *BSFN* 16, 1961, p. 15. La pièce de la coll. Herzfelder n'est pas illustrée ; elle est entrée au Cab. des Méd. sous le n° R 2510 et est reproduite par YVON (*RN* 1966, pl. III, 14).

28. F. HASLUCK, On the imitations of the venetian sequin struck for the Levant, *Ann. British School Arch. at Athens*, 18, 1911-1912, p. 261-264. J. YVON, *RN* 1966, p. 103 avec un excellent rappel de la situation en Méditerranée orientale dans les années 1340-1360 d'après les travaux récents. Cf. maintenant, M. BALARD, *La Romanie Gênoise (XII^e-début du XV^e siècle)* (BEFAR 235), Gênes-Rome 1978, I, p. 171, II, p. 671-672.

29. N. PAPADOPOLI, *Le Monete di Venezia*, t. I, 1893, p. 214.

30. Cantacuzène n'était pas le premier à faire appel à des mercenaires turcs ; déjà Andronic II en avait engagé dans la lutte qui l'opposa à son petit-fils Andronic III une vingtaine d'années auparavant. Cantacuzène fit appel à Umur dans les années 1343-1345 et à Orkhan ensuite (cf. D. M. NICOL, *The Last Centuries of Byzantium*, Londres 1972, p. 208-209, 245-246, 248 et s. ; E. WERNER, Johannes Kantakuzenos, Umur Paşa und Orhan, *Byzantino Slavica*, 26, 1965, p. 255-276). Les sources byzantines font état à plusieurs reprises de paiements ou de compensations se montant à des dizaines de milliers d'hyperpères (p. ex. GRÉGORAS, Bonn, II, p. 694 ; CANTACUZÈNE, Bonn, III, p. 277, 280).

vénitiens qui font allusion à des contrefaçons du ducat frappées à Éphèse³¹. De 1326 ou en tout cas avant 1333 jusqu'à 1360 environ, Éphèse appartient au frère aîné d'Umur Pacha, Hizir qui ne semble pas s'être associé étroitement aux entreprises guerrières de son cadet en Europe ou à Smyrne contre l'Union latine mais au contraire avoir été « plus enclin à chercher les profits mercantiles »³². Éphèse entretenait en effet alors avec l'Occident un commerce actif au témoignage du chapitre que lui consacre Pegolotti. Le profit des monnaies d'imitation de poids et de titre déficient pouvait s'ajouter à ceux du *kommerkion* et des autres taxes que levait « le seigneur d'Altoluogo ».

Si nous n'avons pu apporter de conclusion définitive que cette publication constitue du moins un élément supplémentaire à verser au dossier de ces imitations orientales du ducat au XIV^e siècle. Il faut souhaiter que d'autres trouvailles de provenance connue, un examen plus complet de l'épigraphie, des différents, des coins et du titre des pièces, notamment dans les collections italiennes, en permettent un jour, comme d'autres l'ont souhaité avant nous³⁴, un classement plus certain.

31. N. PAPAPOPOLI, *op. cit.*, t. I, p. 212 cite une lettre du duc de Crète Pietro Corner au doge Andrea Contarini, datée du 1^{er} octobre 1370 (Arch. di Stato, Senato, Misti reg. XXXVII, carte 4 = Diplomatarium Veneto-Levantinum, II, p. 160-161). A la suite des protestations de Venise « le seigneur de Theologos » s'est engagé à « delere cunium ducatorum, et precipere quod in terris suis, vel aliqua ipsarum terrarum, non stampentur amplius ducati ad formam ducatorum vestrorum ». En vertu de ce document, G. Majer voulait attribuer à Éphèse une imitation au nom d'Andrea Dandolo de provenance orientale avec une rosette à quatre pétales dans le champ du droit, à gauche (Una interessante imitazione orientale dello zecchino di Andrea Dandolo, *Boll. del Circolo Num. Napolitano* 43, 1958, p. 52-57. D'autres documents vénitiens légèrement antérieurs font déjà allusion à ces contrefaçons de Theologo : F. THIRIET, *Régestes des délibérations du Sénat de Venise concernant la Romanie*, I, Paris 1958, nos 451 et 481 datés du 2 mars 1368 et du 12 octobre 1369. Ce sont les instructions au *regimen* de Crète sur les promesses à obtenir de l'émir.

32. P. LEMERLE, *L'émir d'Aydin, Byzance et l'Occident*, Paris 1957, p. 31, 34. Au moment où cet article était à l'impression, est paru le livre de C. FOSS, *Ephesus after Antiquity : A tale antique, Byzantine and Turkish City*, Cambridge, 1979. Pour la période qui nous intéresse ici et les monnaies d'imitation d'Aydin, p. 155-157, où l'information sur les ducats d'imitation se borne à IVES et F. BABINGER, *Contrafazioni ottomane dello zecchino veneziano nel XV secolo*, *Annali, Ist. Ital. di Num.* 3, 1956, p. 83-99.

33. PEGOLOTTI, *La pratica della mercatura*, éd. Evans, p. 55-57 ; HEYD, *Le commerce du Levant*, t. I, p. 542-544 ; LEMERLE, *op. cit.*, p. 34 ; F. THIRIET, *La Romanie vénitienne au moyen âge*, Paris 1959, p. 165-166.

34. CASTELLANI, *op. cit.*, t. II, p. 244, n. 11 ; YVON, *RN* 1966, p. 101.

CATALOGUE

N.B. — Comme il a été indiqué ci-dessus, les monnaies ont été groupées selon la couleur du métal, classement presque entièrement confirmé par les analyses effectuées sur onze exemplaires. Dans chaque classe, A, B, C, D, E, F, une variété regroupe les exemplaires présentant la même légende et la même ponctuation. Une même légende peut être commune à plusieurs variétés. Aussi, pour ne pas répéter ces inscriptions inutilement, nous contentons-nous d'indiquer seulement la ponctuation intermédiaire propre à chaque variété. La ponctuation initiale et finale, avant le premier S et après le dernier T, est présente sur tous les exemplaires sans exception, de chaque côté de la mandorle, au niveau de la tête du Christ. Une astérisque indique les variétés illustrées.

A = Or, groupe I.

	Nombre d'ex.
.SITTXPΘDĀTOTV ΧΘΙΣΙΣΤΘDVCĀT.	
a 	2
b 	2
c . .	1
d . . .	1
e . .	1
.SITTXPΘDĀTOTV ΧΘΙΣΙΣΤΘDVCĀT.	
f .	1
g* . . .	1
.SITTXPΘDĀTOTV ΘΘΙΣΙΣΤΘDVCĀT.	
h 	1
	<hr style="width: 10%; margin-left: auto; margin-right: 0;"/>
	10

- Aa Pas de ponctuation finale après **DUCAT**.
 Les deux ex. de mêmes coins de droit et de revers.
 Ab Mêmes coins de droit et de revers.
 Ac Lié de droit avec Ch.
 Af et Ag Même coin de droit.

B = Or, groupe I/II.

a*	.SITTXPƏDĀTOTV	ⲬΘISISTƏDVĀT.	10
b	..	.	3
c	.	.	1
d	..	.	1
e	.	.	1
f*	.SITTXPƏDĀTOTDV	ⲬΘISISTƏDVĀT.	3
g	.SITTXPƏDĀTOTV	ⲬΘISISTƏDVĀT.	1
h	.SITTXPƏDĀTOTV	ⲬTΘISISTƏDVĀT	1
i*	.SITTXPƏDĀTOTV	ⲬΘISISTƏDVĀT.	1
			<hr/> 22

C = Or, groupe II.

a	.SITTXPƏDĀTOTV	ⲬΘISISTƏDVĀT.	12
b*	..	.	8
c	.	.	1
d	..	.	1
e	..	.	1
f	.	.	1
g	.	.	
h**	.SITTXPƏDĀTOTDV	ⲬΘISISTƏDVĀT.	8
i	.	.	3
j*	.	.	3
k	3

- Ba Tous de mêmes coins de droit et de revers.
Ba lié avec Bb et Cb. La fêlure grandissante du flan indique l'ordre des frappes.
- Bb Même coin de revers.
- Bf Deux coins de revers.
- Bg Même coin de droit que Cw.
- Bh Un seul point en haut à droite, avant **SIT**. Pas de point après **DUCAT**.
- Ca Six ex. examinés, tous de mêmes coins.
- Cb Huit ex. de même coin de revers avec un point dans le champ à d. ; lié de droit avec Ba et Bb.
- Cd **V** dans **TOTV** écrit **Ā**.
- Ch Mêmes coins de droit et de revers. Lié de droit avec Ac.
- Ci Mêmes coins de droit et de revers.
- Cj Un coin de droit et deux coins de revers.
- Ck Même coin de revers.

C	.SITTXPƏDĀTOTDV	ⲬⲒISISTƏDVĀT.	(suite)	
l		.	.	2
m	.			1
n		2
o*		..	.	2
p			.	2
q			.	1
r	.	.	.	1
s		..	.	1
t			.	1
u*			.	1
v	.SITTXPƏDĀTOTDV	-ⲬⲒISISTƏDVĀT.		1
w*	.SITTXPƏDĀTOTV	ⲒISISTƏDVĀT.		2
x	.SITTXPƏDĀTOTV	ⲬⲒISISTƏDVĀT.		1
				<hr/> 60

D = Or, groupe II/III

a	.SITTXPƏDĀTOTV	ⲬⲒISISTƏDVĀT.		3
b		.	.	1
c	.SITTXPƏDĀTOTDV	ⲬⲒISISTƏDVĀT.		1
d		..	.	1
e		.		1
f*	.SITTXPƏDĀTOTDV	ⲬⲒISISTƏDVĀT.		5
g*	.SITTXPƏDĀTOTDV	ⲬⲒISISTƏDVĀT.		1
		..		<hr/> 13

Cl Coins non examinés.

Cm Lié de droit avec Fd qui, d'après la fêlure du coin, était la frappe antérieure.

Cn Coins non examinés.

Co Mêmes coins de droit et de revers ; lié de droit avec Df, frappé postérieurement, d'après la fêlure du coin.

Cp Mêmes coins de droit et de revers que Co ?

Cq Mêmes coins de droit et de revers que Ci ?

Ct Pas de ponctuation intermédiaire.

Cw Mêmes coins de droit et de revers ; même coin de droit que Bg.

Da Même coin de revers.

De Ponctuation initiale seulement. Un point en bas à g. avant le Ⲭ.

Df Mêmes coins de droit et de revers. Lié de droit avec Co.

E = Or, groupe III

a	.SITTXPΘDĀTOTV	ⲬΘISISTΘDVCA̅T.	9
b	1
			<hr/> 10

F = Or non classé

a	.SITTXPΘDĀTOTV	ⲬΘISISTΘDVCA̅T.	1
b	1
c	ⲬΘISISTΘDVCA̅T.	2
d	3
e	1
f	1
g	1
h	1
			<hr/> 11

Total général. 126¹

Ea Les légendes de cette classe présentent de légères variations, des lettres étant parfois omises ou quelque peu altérées. Huit monnaies ont été frappées par 5 coins de droit et 6 coins de revers.

F Les légendes et la ponctuation des monnaies de ce groupe avaient été relevées avant leur dispersion. Mais leur titre n'avait pu être analysé.

Fc Même coin de revers.

Fd Mêmes coins de droit et de revers. Lié de droit avec Cm qui est la frappe postérieure.

1. Sept exemplaires, de frappe si médiocre qu'ils ne pouvaient être identifiés de façon précise, ont été omis de ce tableau.

NOTE ADDITIONNELLE

M^{me} Elizabeth Zachariadou, qui a bien voulu prendre connaissance de cet article sur épreuves, nous communique les observations suivantes que nous accueillons avec reconnaissance de la part d'un spécialiste de l'histoire préottomane.

1) L'hypothèse à l'origine de ce monnayage de versements reçus par les mercenaires turcs à Byzance est en partie infirmée par le fait, attesté en plusieurs passages par Cantacuzène, que ceux-ci étaient rétribués uniquement par les prises de guerre, y compris la vente des prisonniers comme esclaves.

2) Il est plus plausible d'admettre une frappe de ducats d'imitation (des *ducati d'Altoluogo a 23 ca. 1/6* sont mentionnés dans le *manuale di mercatura* de Siminiato de' Ricci — vers 1396 — éd. A. Borlandi, *Fonti e Studi IV*, Univ. di Genova, Gênes 1963, p. 110) à partir des ressources tirées de taxes sur un commerce actif ou des tributs reçus par Aydin (par ex. le tribut versé par Nègrepont en 1332, cf. LEMERLE, *L'émirat d'Aydin*, p. 82). Cette frappe pourrait être intervenue au moment où la rupture des relations entre Venise et Hizir privait Éphèse d'approvisionnement en numéraire (1344-1353). Sur les relations entre Venise et Aydin et les principaux objets de leur commerce, on consultera, en attendant l'édition annoncée par le même auteur, E. ZACHARIADOU, Sept traités inédits entre Venise et les émirats d'Aydin et de Mentese (1331-1407), *Studi Preottomani e Ottomani, Atti del Convegno di Napoli (1974)*, Naples, 1976, p. 229-240.

LISTE DES ILLUSTRATIONS (PL. XXV)

1. Ag	3,43 g	8. Ch	3,47 g
2. Ah	3,48 g	9. Cj	3,47 g
3. Ba	3,45 g	10. Co	3,38 g
4. Bf	3,48 g	11. Cu	3,49 g
5. Bi	3,48 g	12. Cw	3,46 g
6. Cb	3,47 g	13. Df	3,40 g
7. Ch	3,46 g	14. Dg	3,34 g
	15. Ea	3,38 g	



Ag



Ah



Ba



Bf



Bi



Cb



Ch 1



Ch 2



Cj



Co



Cu



Cw



Df



Dg



Ea



Ducats d'imitation